

FICHE N° 16
BUDGET – BILAN – DISPOSITIONS FINANCIERES

1. Etablissement d'un budget prévisionnel

- Recettes
 - Subventions
 - Quote-part des droits d'inscription
 - Ventes (buvette, restauration, tee-shirts, souvenirs, ...)
- Dépenses
 - Valorisation des prestations fournies par les partenaires ou les Collectivités Territoriales
 - Valorisation des prestations fournies par la Fédération (par le biais de la Commission nationale d'activité concernée ou du Siège fédéral)
 - Valorisation de la participation des Conseillers Techniques placés auprès de la Fédération et du personnel de droit privé
 - Valorisation de la participation des bénévoles

2. Etablissement d'un bilan de l'organisation

Qui comprend :

- Le compte de résultats (aspects techniques)
- Le plan de communication
- La revue de presse
- L'impact économique
- Les résultats de la manifestation

Diffusion :

- 45 jours au plus tard après la manifestation
- à « *l'interlocuteur de l'organisateur* » (voir convention)

3. Droits d'inscription

- les droits d'inscriptions prévus aux règlements sportifs sont versés à la Fédération sur le compte analytique de la Commission Nationale d'activité, **dans les 15 jours de la manifestation.**
- la Commission Nationale reverse à l'organisateur dans la juste mesure du respect de la convention d'organisation une quote-part de ces droits d'inscription.
- le règlement financier entre l'organisateur et la Fédération française de canoë kayak doit être terminé, dans un délai maximum de 45 jours après la manifestation.

FICHE N° 16
BUDGET – BILAN – DISPOSITIONS FINANCIERES

BILAN PREVISIONNEL, REPARTITION DES POSTES BUDGETAIRES

<i>Postes budgétaires :</i>	<i>ORGANISATEUR</i>	<i>COMMISSION</i>
Produits	EUROS	EUROS
Droits d'inscriptions	90%	10%
Buvette	✓	
Vente tee-shirt, divers		✓
Parrainage	✓	
Subvention Commune		✓
Subvention Conseil général	✓	
Subvention Conseil régional	✓	
Subvention F.N.D.S.		✓
Publicité	✓	
Charges		
Hébergement représentants fédéraux	✓	
Hébergement des juges	✓	✓
Repas des juges & organisateurs	✓	
Frais de déplacement des juges		✓ ¹
Affiches, publicité	✓	
Fleurs pour récompenses	✓	
Lots pour récompenses	✓	
Tee-shirt organisation	✓	
Secrétariat	✓	
Frais de déplacements pour matériel	✓	
Lignes téléphoniques (fax, téléphone)	✓	
Surveillance parc à bateaux	✓	
Buvette	✓	
Boissons pour officiels	✓	
Abri pour invités & divers	✓	
Location matériel	✓	
Médailles		✓ ²

¹ Voir les conditions d'hébergement et de remboursement des frais de déplacements des juges en annexe 6

² A la charge de la Fédération française de canoë kayak budget commission nationale pour les championnats nationaux et à charge de l'organisateur pour les championnats interrégionaux.